

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2021
Avis d'impôt établi en 2022



2D-DOC

Vos références

Numéro fiscal :

Déclarant 1 (C) : 19 97 638 212 220

Déclarant 2 (C) : 12 00 138 511 334

Référence de l'avis : 22 77 0111752 85

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

12 RUE DES VIEILLES VIGNES

77660 CHANGIS SUR MARNE

Numéro FIP : 770 31 39 0761377789 3

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 06/07/2022

Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 77219

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)
SIP MEAUX
SAID MEAUX
21 PLACE DE L EUROPE
77337 MEAUX CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MEAUX
21 PL DE L EUROPE
77337 MEAUX CEDEX

3222-004739-0017-0

NOMOKO MAKAN
OU NOMOKO FINDA
12 RUE DES VIEILLES VIGNES
77660 CHANGIS SUR MARNE

Somme qu'il vous reste à payer

967,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

26 septembre 2022 :	241,00 €
27 octobre 2022 :	241,00 €
25 novembre 2022 :	241,00 €
27 décembre 2022 :	244,00 €

Attention : vous n'avez pas communiqué vos coordonnées bancaires.

Vous devez le faire sur [impots.gouv.fr](#), dans votre espace particulier,
sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » avant le 13/09/2022,
rubrique « Mettre à jour vos coordonnées bancaires ».

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au
15/09/2022.

Revenu fiscal de référence :

42 354

Nombre de parts :

2,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Rappel : la communication de vos coordonnées bancaires est obligatoire.

Rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Mettre à jour vos coordonnées bancaires ».

Cet espace permet l'actualisation rapide et sécurisée des renseignements vous concernant.

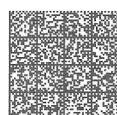
Avis d'impôt établi en 2022

N° fiscal : 19 97 638 212 220

Impôt sur les revenus de .

Feuillet n° : 1 /

Déclarant 1 - Nom de naissance : NOMOKO
Déclarant 2 - Nom de naissance : TOURE



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00
Détail des revenus				
Salaires.....	Déclar. 1 19 356	Déclar. 2 17 288		Total
Heures supplémentaires non exonérées.....	0			
Total des salaires et assimilés (2).....	19 356	17 288		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1 936	- 1 729		
Pensions d'invalidité.....	7 933			
Abattement spécial de 10%.....	- 793			
Salaires, pensions, rentes nets.....	24 560	15 559		40 119
Revenu brut global.....				40 119
CSG déductible.....				0
Revenu imposable				40 119
Revenus au taux forfaitaire	Taux	12,8%	Montant	1
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)				2 164
Décote				328
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				1 836
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2021 dû (53):				1 836
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :				869
Solde d'impôt sur les revenus 2021 :				967
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER				967
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence (25).....				42 354
Informations indiquées pour mémoire				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible (19)				1
Revenus exonérés				
Heures supplémentaires.....	Déclarées	Déclar. 1 2 482		
Heures supplémentaires.....	Nettes	2 234		
Suite en page suivante >>>				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R° 190-1 et R° 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Suite de votre avis

PLAFOND EPARGNE RETRAITE
 Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

Plafond total de 2020

Déclar. 1
16 062Déclar. 2
16 062

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019

3 973

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020

+ 4 052 + 4 052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021

+ 4 114 + 4 114

Plafond calculé sur les revenus de 2021

+ 4 114 + 4 114

Plafond pour les cotisations versées en 2022

= 16 253 = 16 253

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélevement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer 4,10%

OU

Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur impots.gouv.fr
 Ces taux individualisés seront alors les suivants :

Taux individualisé pour le déclarant 1 6,50%
 Taux individualisé pour le déclarant 2 0,40%
 Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer

